



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 60811

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les inquiétudes exprimées par les professionnels de la filière viande quant à la réforme de la taxe d'équarrissage. Une décision de la Commission européenne du 14 décembre 2004 condamne le système d'exonération mis en place depuis 1996 et demande à la France de prendre des mesures pour récupérer les aides versées auprès des bénéficiaires. Un remboursement mettrait en péril la survie des entreprises de la boucherie : ces sommes n'ont pas été provisionnées puisqu'elles n'ont pas été répercutées sur le consommateur. Il lui demande de bien vouloir indiquer comment le Gouvernement répondra à la demande de la Commission et de lui confirmer qu'aucun recouvrement ne sera effectué auprès des bénéficiaires.

Texte de la réponse

Par sa décision du 14 décembre 2004, la Commission européenne a mis fin à la procédure ouverte en juillet 2002, sur le fondement de l'article 88 paragraphe 2 du traité CE, pour examiner la compatibilité, au regard de ce texte, du dispositif de financement du service public de l'équarrissage mis en place en 1997 pour assurer la sécurité sanitaire dans le contexte de la crise dite de « la vache folle ». La Commission a ainsi considéré que la prise en charge, au moyen d'un financement public, de l'élimination des déchets à risques des éleveurs et des abatteurs notamment, constituait des aides compatibles avec les dispositions du traité. Le Gouvernement, qui était très attaché à ce dispositif, accueille cette décision avec satisfaction. La Commission européenne a néanmoins conditionné son approbation à la restitution de l'aide implicitement octroyée aux personnes exonérées de taxe sur les achats de viandes entre 1997 et 2002. Dès à présent, le Gouvernement a engagé les démarches nécessaires auprès de la Commission, pour obtenir la reconsidération de cette exigence qui soulève de multiples difficultés juridiques et pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60811

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2861

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5028